

La question climatique et le livre XIV de *L'Esprit des lois*

Denis de Casabianca (Marseille)

Introduction :

0.1 - « Le caractère des Anglais marqué dans tous les temps est une certaine impatience que le climat leur donne, et qui ne leur permet ni d'agir longtemps de la même manière, ni de souffrir longtemps les mêmes choses : caractère qui n'est point grand en lui-même, mais qui peut le devenir beaucoup, lorsqu'il n'est point mêlé avec de la faiblesse, mais avec ce courage que donne le climat, la liberté et les lois. », *Pensées*, n° 889.

0.2 - « Le climat et les autres causes physiques produisent un nombre infini d'effets. Si l'auteur avait dit le contraire, on l'aurait regardé comme un homme stupide. Toute la question se réduit à savoir si dans des pays éloignés entre eux, si sous des climats différents, il y a des caractères d'esprit nationaux. Or, qu'il y ait de telles différences, cela est établi par l'universalité presque entière des livres qui ont été écrits. Et comme le caractère de l'esprit influe beaucoup dans la disposition du cœur, on ne saurait encore douter qu'il n'y ait de certaines qualités du cœur plus fréquentes dans un pays que dans un autre ; et l'on en a encore pour preuve un nombre infini d'écrivains de tous les lieux et de tous les temps. Comme ces choses sont humaines, l'auteur en a parlé d'une façon humaine. Il aurait pu joindre là bien des questions que l'on agite dans les écoles sur les vertus humaines et sur les vertus chrétiennes ; mais ce n'est point avec ces questions que l'on fait des livres de physique, de politique et de jurisprudence. En un mot, ce physique du climat peut produire diverses dispositions dans les esprits ; ces dispositions peuvent influencer sur les actions humaines : cela choque-t-il l'empire de Celui qui a créé, ou les mérites de Celui qui a racheté ?

Si l'auteur a recherché ce que les magistrats de divers pays pouvaient faire pour conduire leur nation de la manière la plus convenable et la plus conforme à son caractère, quel mal a-t-il fait en cela ? », *Défense de l'Esprit des lois*, seconde partie, « climat ».

0.3 - « À l'égard des objections que l'on a faites sur le climat elles sont assez puériles. Il semble que j'aie inventé le climat et que je vienne apprendre aux hommes : "Messieurs, il fait grand froid en Norvège et en Italie très chaud. Remarquez que les Allemands boivent beaucoup de vin du Rhin et les Espagnols très peu de leur vin de Peralte [...] Mais pourquoi répondrais-je à de pareilles objections ? Saint-Paul a dit, et Epiménide l'avait dit avant lui, que les Crétois sont toujours menteurs, de méchantes bêtes, des ventres paresseux. Les nations ont donc leurs caractères différents et leurs mœurs différentes. Voici ce que j'en ai conclu : c'est que ceux qui donnent des lois aux nations du monde doivent les donner assortissantes à ces mœurs et à ces caractères », « Réponses aux objections sur le climat », Ms 2506/1(3), dans *OC*, t. VII, p. 345.

I/ L'approche climatique : regard sur les climats avant *L'Esprit des lois*.

* *L'Essai d'observations sur l'histoire naturelle* (1721).

* La peinture de paysage comme exercice du regard politique. Les *Voyages* (avril 1728-mars 1731).

1.1 - « Ces dames n'ont point de rouge, cependant, elles ont un très grand air de jeunesse, à quarante ans, la plupart paraissent fraîches comme à vingt ; vous voyez des femmes qui ont parturité dix à douze fois et qui sont jolies, fraîches, aimables comme la première fois. Je crois que la vie réglée, le grand régime et, outre ce, une disposition particulière de l'air les soutient ainsi. », *Voyage d'Italie*, « Florence et la Toscane », p. 235.

1.2 - « Un air trop différent de celui auquel on est habitué est une source d'indispositions et de maladies », Dubos, *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture* (1719), II^e partie, section 14.

1.3 - « Il faut que les hommes restent où ils sont : il y a des maladies qui viennent de ce qu'on change un bon air contre un mauvais ; d'autres qui viennent précisément de ce qu'on en change. », *Lettres persanes*, 117 (121).

* *Projet d'une histoire de la Terre ancienne et moderne* (1719).

* *Les Réflexions sur les habitants de Rome* (1732).

1.4 - « Je me persuade que l'ancien peuple [qui supportait la poussière et le soleil] avait toute une autre force que celui-ci, l'institution, l'habitude, les mœurs font aisément vaincre la force du climat ».

1.5 - « La nature de la terre contribue beaucoup à la différence des génies. La plupart des provinces de France ont, à la superficie inférieure, une espèce de craie blanche qu'on appelle la marne, dont on couvre les terres pour les fumer. Cette marne est pleine d'esprits volatils, qui entrent dans notre sang. Or ces sels volatils, une fois dans l'air doivent y produire quelque effet. Cet effet est une légèreté, cette inconstance, cette vivacité française. », *Dissertation sur la différence des génies (Essai sur les causes)*, Ms 2514 (*Pensées*, dans *OC*, t. XV, p. 1149). Ce manuscrit doit être daté du voyage en Italie (1728-1729).

* *L'Essai sur les causes qui peuvent affecter les esprits et les caractères* (1736-1738).

1.6 - « Et, de ceci, on peut conclure deux choses : l'une que le climat contribue infiniment à modifier l'esprit ; l'autre, que l'effet n'est pas prompt, et qu'il faut une longue suite de générations pour le produire. »

1.7 - « La complication des causes qui forment le caractère général d'un peuple est bien grande. »

1.8 - « Voici un autre exemple, qui fait bien voir à quel point la cause morale force la cause physique. Les peuples qui approchent plus du Midi, comme les Asiatiques, ont une certaine timidité, qui les porte naturellement à obéir, et les peuples qui approchent plus du Nord, comme les Européens, ont une hardiesse, qui les porte à mépriser la vie et les biens pour commander aux autres. Or cette timidité, qui fait, dans le Midi, que tout le monde est porté à obéir, rend le commandement tyrannique ; et cette hardiesse, qui fait que, dans les pays froids, tout le monde voudrait commander, y rend le commandement modéré : car ceux qui exercent l'autorité vont toujours jusqu'à ce qu'ils soient arrêtés ; ils ne se bornent point là où la raison les prescrit, mais où la patience finit.

Cependant, il faut avouer que les peuples timides, qui fuient la mort pour jouir des biens réels, comme la vie, la tranquillité, les plaisirs, sont nés avec un cerveau de meilleure trempe que les insensés du Nord, qui sacrifient leur vie à une vaine gloire, c'est-à-dire qui aiment mieux vivre après eux qu'avec eux. Mais, comme le bon esprit de ceux-là se trouve, par hasard, avoir les conséquences de la servitude, et la mauvaise trempe de celui des autres, les conséquences de la liberté, il arrive que l'esclavage abaisse, accable et détruit l'esprit, tandis que la liberté le forme, l'élève et le fortifie. La cause morale détruit la cause physique, et la nature est si fort trompée que les peuples qu'elle avait faits pour avoir l'esprit meilleur ont moins de sens, et que ceux à qui elle avait donné moins de sens ont l'esprit meilleur. »

II/ Typologie des gouvernements et diversité climatique : modération et conditions non politiques du politique dans *L'Esprit des lois*.

A/ La problématique politique de *L'Esprit des lois* : Le gouvernement le plus conforme à la nature. Problématique de la convenance et étude des « dispositions ».

2.1 - « Il vaut mieux dire que le gouvernement le plus conforme à la nature est celui dont la disposition particulière se rapporte mieux à la disposition du peuple pour lequel il est établi. », *EL*, I, 3.

2.2 - « Ils (les défauts du gouvernement) se remarquent en général lorsque les lois et les coutumes de l'État ne sont pas conformes au naturel du peuple qui doit s'y soumettre, ou aux qualités et à la situation du pays », Pufendorf, *Le droit de la nature et des gens* (1672), VII, 5, § 10.

2.3 - « La loi, en général, est la raison humaine, en tant qu'elle gouverne tous les peuples de la terre; et les lois politiques et civiles de chaque nation ne doivent être que les cas particuliers où s'applique cette raison humaine.

Elles doivent être tellement propres au peuple pour lequel elles sont faites, que c'est un très grand hasard si celles d'une nation peuvent convenir à une autre.

Il faut qu'elles se rapportent à la nature et au principe du gouvernement qui est établi, ou qu'on veut établir; soit qu'elles le forment, comme font les lois politiques; soit qu'elles le maintiennent, comme font les lois civiles.

Elles doivent être relatives au physique du pays; au climat glacé, brûlant ou tempéré; à la qualité du terrain, à sa situation, à sa grandeur; au genre de vie des peuples, laboureurs, chasseurs ou pasteurs; elles doivent se rapporter au degré de liberté que la constitution peut souffrir; à la religion des habitants, à leurs inclinations, à leurs richesses, à leur nombre, à leur commerce, à leurs mœurs, à leurs manières. Enfin elles ont des rapports entre elles; elles en ont avec leur origine, avec l'objet du législateur, avec l'ordre des choses sur lesquelles elles sont établies. C'est dans toutes ces vues qu'il faut les considérer.

C'est ce que j'entreprends de faire dans cet ouvrage. J'examinerai tous ces rapports : ils forment tous ensemble ce que l'on appelle l'ESPRIT DES LOIS. », *EL*, I, 3.

2.4 - « Il faudrait voir quelles en sont les causes [de la peste en Égypte], quelles saisons sont favorables ou contraires, les vents, la pluie, la nature du climat, quels âges, quels tempéraments y sont plus exposés, quels remèdes, quels préservatifs, quelles cures, quelles variétés ; avoir des observations de plusieurs lieux, de plusieurs temps », *Pensées*, n° 137.

B/ Place du livre XIV, renouvellement de l'anthropologie politique.

2.5 - « Comme on distingue les climats par les degrés de latitude, on pourrait les distinguer pour ainsi dire par les degrés de sensibilité. », *EL*, XIV, 2.

2.6 - « Plus les causes physiques portent les hommes au repos, plus les causes morales les en doivent éloigner. », *EL*, XIV, 5.

2.7 - « La nature agit toujours , mais elle est accablée par les mœurs », *Pensées*, n° 1296.

2.8 - « Plusieurs choses gouvernent les hommes : le climat, la religion, les lois, les maximes du gouvernement, les exemples des choses passées, les mœurs, les manières ; d'où il se forme un esprit général qui en résulte. A mesure que, dans chaque nation, une de ces causes agit avec plus de force, les autres lui cèdent d'autant. », *EL*, XIX, 4.

C/ Structures politiques et climats : pourquoi les gouvernements asiatiques sont-ils despotiques, et pourquoi ceux d'Europe peuvent-ils le devenir.

2.9 - « Il ne se maintient donc que quand des circonstances tirées du climat, de la religion, de la situation ou du génie du peuple, le forcent à suivre quelque ordre, et à souffrir quelque règle. Ces choses forcent sa nature sans la changer ; sa férocité reste ; elle est pour quelque temps apprivoisée. », *EL*, VIII, 10.

2.10 - « La plupart des peuples d'Europe sont encore gouvernés par les mœurs. Mais si par un long abus du pouvoir, si par une grande conquête, le despotisme s'établissait à un certain point, il n'y aurait pas de mœurs ni de climat qui tinssent ; et, dans cette belle partie du monde, la nature humaine souffrirait, au moins pour un temps, les insultes qu'on lui fait dans les trois autres. », *EL*, VIII, 8.

2.11 - « Nous avons déjà dit que la grande chaleur énerve la force et le courage des hommes ; et qu'il y avait dans les climats froids une certaine force de corps et d'esprit qui rendait les hommes capables des actions longues, pénibles, grandes et hardies. [...] Il ne faut donc pas être étonné que la lâcheté des peuples des climats chauds les ait presque toujours rendus esclaves, et que le courage des peuples des climats froids les ait maintenus libres. C'est un effet qui dérive de sa cause naturelle. », *EL*, XVII, 2.

2.12 - « Les mauvais législateurs sont ceux qui ont favorisé les vices du climat et les bons sont ceux qui s'y sont opposés », *EL*, XIV, 5.

2.13 - « La liberté même a paru insupportable à des peuples qui n'étaient pas accoutumés à en jouir. C'est ainsi qu'un air pur est quelquefois nuisible à ceux qui ont vécu dans les pays marécageux. », *EL*, XIX, 2.